



Rapport d'activité 2009

Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
(SMIDDEST)

12 rue Saint Simon

33 390 BLAYE

Tel : 05 57 42 28 76

Fax : 05 57 42 75 10

smiddest@wanadoo.fr



Sommaire

INTRODUCTION.....	4
1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	4
2. REDACTION DES DOCUMENTS DU SAGE.....	4
3. REUNIONS ORGANISEES	5
3.1 REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)	5
3.2 AUTRES REUNIONS.....	6
4. ETUDES COMPLEMENTAIRES.....	7
4.1 EVALUATION ECONOMIQUE DU SAGE.....	7
4.2 ETUDE DES CONDITIONS DURABLES DE LA PECHERIE DU MAIGRE	8
4.3 ETUDE COMPLEMENTAIRE ZONES HUMIDES PAR ENITAB - GEREAA.....	8
5. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.....	9
6. MISE EN RESEAU	9
CONCLUSION	9
BILAN FINANCIER DU 01/01/2009 AU 31/12/2009.....	10

Introduction

Rappelons que le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la CLE. Il est appuyé par le bureau d'étude Eaucéa.

Ce rapport détaille les travaux réalisés au cours de l'année 2009.

1. Modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été modifiée à 3 reprises au cours de cette année (arrêtés préfectoraux modificatifs du 2 mars, 25 mars et 27 août 2009).

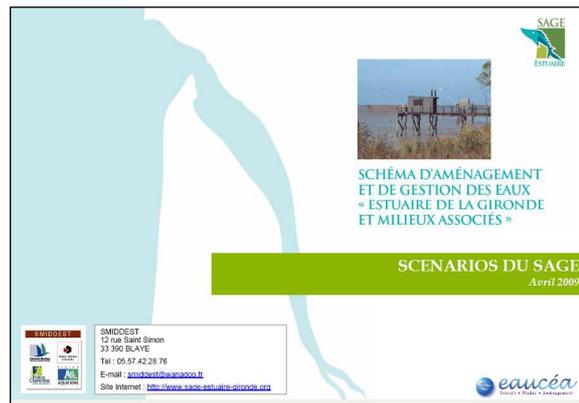
Ces changements ont concerné 4 personnes dans le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations.

2. Rédaction des documents du SAGE

⇒ Rédaction du rapport "tendances et scénarios"

La rédaction du rapport "tendances et scénarios" commencée en 2008 s'est achevée en 2009. La majorité des choix avait d'ores et déjà été faite par la CLE en 2008. C'est lors de la 8^{ème} CLE (le 2 mars 2009) que les derniers scénarios ont été sélectionnés, sachant que pour certains enjeux, c'est un approfondissement de plusieurs scénarios qui a été acté.

Un rapport synthétique rappelant les choix de scénarios pour chaque enjeu du SAGE a ainsi pu être rédigé en avril 2009 puis diffusé.



⇒ Rédaction du PAGD

Suite aux choix de la CLE, et par la suite, à certains groupes techniques et groupes de rédaction, les premières propositions de dispositions, qui constituent l'essence du PAGD, ont été effectuées.

Lors de la 9^{ème} CLE (le 2 juillet 2009), ce sont 3 chapitres qui ont été proposés sur les enjeux suivants : "ressource halieutique", "bouchon vaseux" et "navigation". Pour les 2 chapitres suivants ("qualité des eaux superficielles et bon état écologique des sous bassins versants" et "pollutions chimiques"), des propositions un peu moins précises (appelées "orientations stratégiques") ont été effectuées dans un premier temps, lors de la 10^{ème} CLE (le 8 octobre 2009).

A l'issue de l'année 2009, la rédaction de 5 chapitres du futur PAGD avait donc déjà commencé.

3. Réunions organisées

3.1 Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Rappelons que la CLE comporte 66 membres titulaires répartis en 33 élus, 17 représentants d'usagers et 16 représentants des services de l'Etat et établissements publics.

⇒ Huitième réunion de la CLE : le 2 mars, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 33 membres (titulaires et suppléants) dont 33 votants

- présentation des scénarios proposés pour les enjeux "bouchon vaseux", "pollutions chimiques" et "zones humides" puis choix de scénarios pour les 2 premiers enjeux ;
- présentation puis validation de la synthèse générale sur les scénarios du SAGE ;
- présentation des premiers résultats de l'étude évaluation économique du SAGE ;
- présentation du projet de SDAGE 2010-2015 / avis de la CLE.

⇒ Neuvième réunion de la CLE : le 2 juillet, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 40 membres (titulaires et suppléants) dont 38 votants

- présentation des modalités d'élaboration de la stratégie du SAGE et de l'état d'avancement de la démarche ;
- présentation d'éléments issus de l'étude d'évaluation économique sur l'enjeu ressource halieutique ;
- examen des projets de dispositions pour les enjeux "ressource halieutique", "bouchon vaseux" et "navigation" ;
- désignation d'un représentant pour le SAGE Garonne ;
- zones humides : proposition puis validation par la CLE de la méthodologie proposée pour localiser les zones humides du périmètre du SAGE au 1/25 000^{ème}.

⇒ Dixième réunion de la CLE : le 8 octobre, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 36 membres (titulaires et suppléants) dont 34 votants

- validation du compte-rendu de la CLE n°9 ;
- évaluation environnementale : présentation de la procédure et vote de la CLE pour saisir le Préfet afin d'avoir un cadrage pour cette étude ;
- examen des projets de dispositions pour les enjeux "pollutions chimiques", "sous bassins versants" ;
- conclusions de l'étude sur le maigre et orientations ;
- point sur la démarche de localisation des zones humides ;
- point sur le Référentiel Inondation Gironde (RIG) et débat sur l'enjeu "risques naturels".

Bilan des CLE

Pour cette quatrième année d'élaboration, 3 réunions ont été tenues durant l'exercice, pour lesquelles la participation marque une légère diminution par rapport à l'année précédente, avec en moyenne 53% de membres votants à chaque réunion (contre 57 % l'année précédente).

Il est à noter que ces réunions sont très suivies par les personnes du territoire, non membres de la CLE, qui sont environ une vingtaine à participer à chaque réunion.

3.2 Autres réunions

- ⇒ **Réunion d'information locale sur l'avancement du SAGE et les zones humides** : le 02/02, à Saint Bonnet sur Gironde ; le 7/04, à Bordeaux

Pour poursuivre les réunions tenues fin 2008 en Médoc et en Haute-Gironde, deux autres réunions d'information sur l'avancement du SAGE et les zones humides ont été organisées : une en Charente-Maritime (qui a rassemblé 50 personnes, principalement des agriculteurs et des maires), l'autre sur l'aire urbaine de Bordeaux.

Suite à ces réunions, chaque commune a été destinataire du projet de délimitation des zones humides élaboré par les bureaux d'études (Symethis, Symbiose Environnement et GERE). Cette consultation a permis de demander une validation locale du travail accompli et d'éventuelles modifications en cas d'erreurs concernant de grands secteurs.

- ⇒ **Groupes techniques d'approfondissement des scénarios**

Les groupes techniques organisés en 2009 sont le prolongement des commissions thématiques qui avaient été créées en début d'élaboration du SAGE. Ces groupes techniques sont principalement destinés aux techniciens et spécialistes des enjeux concernés.

L'objectif de ces réunions a été d'approfondir, pour chaque enjeu, le scénario préalablement retenu par les membres de la CLE. Ainsi, à l'issue de ces groupes techniques, une liste de dispositions, dont le contenu restait à affiner, a pu être établie. Les grandes lignes du futur PAGD du SAGE se sont ainsi dessinées.

Liste des groupes techniques organisés par enjeu :

- *zones humides* : 16/01 à Blaye, 10/02 à Blaye, 17/02 à Blaye (réunion spéciale zones humides d'accompagnement des cours d'eau, lagunes, estrans, vasières)
- *écosystème estuarien et ressource halieutique* : 16/01 à Blaye, 10/02 à Blaye
- *bouchon vaseux* : 30/04 à Bordeaux
- *navigation* : 30/04 à Bordeaux
- *risque d'inondation* : 16/11 à Blaye

- ⇒ **Groupes de rédaction**

Ces groupes de rédaction ont pour objectif de poursuivre en groupe restreint le travail amorcé en groupe technique afin d'aboutir à des propositions de dispositions rédigées précisément. Ces réunions ont été organisées par enjeu et chacune d'entre elles a rassemblé entre 5 et 10 personnes parmi les services de l'Etat concernés.

A l'issue de ces groupes de rédaction, les premiers chapitres du PAGD ont pu être proposés à la Commission Locale de l'Eau.

Liste des groupes de rédaction organisés par enjeu :

- *bouchon vaseux* : 26/10 à Bordeaux
- *ressource halieutique* : 26/10 à Bordeaux
- *navigation* : 27/10 à Bordeaux
- *préservation des habitats benthiques* : 27/10 à Bordeaux
- *pollutions chimiques* : 23/11 à Bordeaux
- *sous bassins versants* : le 16/12 à Bordeaux

⇒ **Cellules administratives**

Ces réunions regroupent les services de l'Etat des deux départements et régions (DDAF, DDE, DIREN, DRAM), l'ONEMA (services départementaux), l'Agence de l'Eau mais aussi les deux Conseils Généraux et les deux Conseils Régionaux. Elles ont pour objectif de préparer les Commissions Locales de l'Eau et notamment de faire évoluer les documents du SAGE.

Compte tenu du nombre important de groupes techniques et de groupes de rédaction (auxquels ont participé certains membres de cette cellule administrative), le nombre de réunions de la cellule a été un peu plus faible cette année.

Liste des réunions de la cellule administrative :

- le 26/05, à Bordeaux
- le 27/08, à Bordeaux

4. Etudes complémentaires

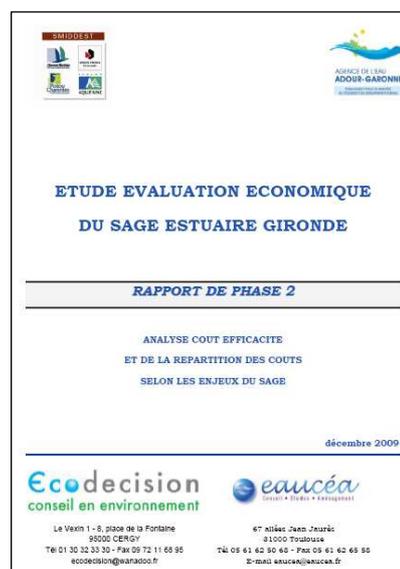
Afin d'être en mesure d'élaborer des propositions de gestion raisonnées lors de la rédaction du SAGE, plusieurs études, lancées en 2008, se sont achevées en 2009. Compte tenu de la complexité du sujet, une étude complémentaire sur la localisation des zones humides a également démarré.

4.1 *Evaluation économique du SAGE*

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le SMIDDEST ont réalisé une étude expérimentale et pilote d'évaluation économique du SAGE. Pour ce faire, les investissements réalisés dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ont été collectés sur les 10 dernières années auprès de l'ensemble des financeurs. Les premiers résultats de cette étude ont été présentés fin 2008.

Voici quelques chiffres clés de cette étude aujourd'hui terminée :

- 237 millions d'euros de dépenses annuelles liées à l'eau, dont 88% pour l'assainissement et l'eau potable ;
- des dépenses d'investissement s'élevant à 68 euros par an et par habitant, avec une disparité sur le territoire ;



- un besoin de dépenses en légère hausse (5 à 10 %) pour la mise en oeuvre du SAGE ;
- 2,2 millions d'euros de dépenses annuelles pour la ressource halieutique alors que la ressource liée directement et indirectement à l'estuaire est chiffrée environ à 30 millions d'euros.

Certaines questions n'ayant pas pu être traitées en 2009, cette étude pourra présenter une suite avec la mise en évidence des péréquations nécessaires entre les territoires et les différents types d'acteurs, une meilleure récupération des coûts, la mise en oeuvre d'analyse du type "coût disproportionné", des partenariats pour structurer les données pertinentes.

4.2 Etude des conditions durables de la pêche de maigre

L'étude démarrée en juin 2008 s'est terminée en décembre 2009. Elle a permis de faire des préconisations pour une gestion durable de la pêche.



Prenant cela en considération et suite à 3 réunions, les professionnels se sont accordés sur 4 mesures :

- taille minimale de capture (dans l'estuaire et en dehors) : 30 cm ;
- filet dérivant en estuaire : limitation à 800m maximum de filet embarqué ;
- pêche à l'écoute : limitation de la longueur des filets dérivants à 200m maximum et d'un maillage maximum de 140mm étiré ;
- palangre en estuaire : limitation à 1000 hameçons par navires + 400 par matelot embarqué.

Les mesures proposées concernant les limitations sur les engins de pêche dans l'estuaire peuvent être mises en place dans le cadre du SAGE mais d'autres sont aussi impératives pour assurer une exploitation durable du stock de maigre à l'échelle du golfe de Gascogne.

L'augmentation de la biomasse de géniteurs est nécessaire afin de mieux garantir le renouvellement régulier du stock. Pour cela l'étude souligne l'intérêt d'une certaine limitation des captures des maigres en âge de se reproduire en 2010 et 2011, en tablant sur la survie à 7 ans des juvéniles issus des pontes de 2003-2004. Une réduction de la pêche des juvéniles doit également être envisagée pour qu'ils soient plus nombreux à atteindre leur taille de maturité. Tout cela implique des restrictions de l'accès à la nurserie de maigre située près de l'entrée de la Gironde.

A l'issue de cette étude très complète, l'Ifremer a proposé une poursuite du travail par le biais de 2 post-docs (1 en Aquitaine, 1 en Poitou-Charentes).

4.3 Etude complémentaire zones humides par ENITAB - GERA

Suite aux deux études réalisées en 2008 par les bureaux d'étude SIMETHIS-SYMBIOSE Environnement et GERA, des réunions d'information sur le SAGE et les zones humides ont été organisées sur le territoire entre novembre 2008 et avril 2009 (7 en Médoc, 1 en Haute Gironde, 1 en Charente-Maritime et 1 sur l'aire urbaine de Bordeaux). Les acteurs du territoire (communes, professions agricole et sylvicole, acteurs industriels et associations) ont été consultés pour avis sur le projet de délimitation des zones humides au 1/25 000. Le SMIDDEST a ensuite reçu une soixantaine de courriers dont la plupart (notamment de la part de la chambre d'agriculture de la Gironde, du Pays Médoc et de communes de la CUB et de la Haute-Saintonge) contestait de manière plus ou moins importante cette délimitation.

Suite à ces diverses contestations, la CLE a décidé de repartir sur des bases de discussion claires. Le 2 juillet 2009, la CLE a validé le principe d'une nouvelle identification des zones humides au 1/25 000, basée sur les règles de l'arrêté du 24 juin 2008 qui était en voie de modification (nouveau texte sorti le 1er octobre 2009, publié le 24 novembre 2009) et assortie des dispositions du SAGE s'y rapportant. Le 8 octobre 2009, la CLE a validé la méthodologie proposée par l'État (DDAF+DIREN) permettant de prendre en considération la modification de l'arrêté du 24 juin 2008 et de statuer sur quelques interrogations et désaccords en ajustant la cartographie au 1/25 000.

Ainsi, à partir de novembre 2009, un travail d'expertise a été confié à un pédologue indépendant et reconnu (M. CHERY de l'ENITA de Bordeaux) et à un écologue pour accompagner la CLE dans cette démarche.

5. Communication interne et externe

L'ensemble des documents préparatoires, les comptes-rendus des réunions, les diaporamas diffusés ainsi que les documents de travail en cours sont mis en ligne en continu sur le site Internet du SAGE (www.sage-estuaire-gironde.org), rubrique "documents". C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

Par ailleurs, rappelons que pour permettre le transfert de gros documents (par exemple, l'atlas des zones humides), le SMIDDEST a créé une plateforme d'échange de fichier fin 2008.

6. Mise en réseau

Réunion	Lieu	Date
Colloque "Les bons comptes des zones humides"	Bordeaux	3 février 2009
Séminaire national des animateurs de SAGE	Limoges	11 et 12 décembre 2009

Conclusion

L'année 2009 aura donc été marquée par une accélération dans l'avancement de l'élaboration du SAGE grâce à l'organisation de nombreuses réunions, qui ont permis d'approfondir les scénarios et d'aboutir à une première version pour certains chapitres du PAGD.

Le SMIDDEST, accompagné par Eaucéa, maîtrise l'élaboration de ce SAGE complexe, à la fois d'un point de vue de la procédure et des aspects techniques. Les services de l'Etat des deux départements et ceux de l'Agence de l'Eau prennent toute leur part dans l'élaboration, ce qui est essentiel à la réussite du projet.

Dans ce contexte, l'année 2010 devrait être celle de la validation du projet de SAGE par la Commission Locale de l'Eau, avant qu'il soit soumis à la consultation des collectivités et à l'avis du comité de bassin et de l'Autorité Administrative.



BILAN FINANCIER DU 01/01/2009 AU 31/12/2009 (hors études complémentaires)

SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

- Elaboration du SAGE – Cabinet d'Etudes EAU-CEA : 250 334,76 € TTC

02/04/09 solde phase 2	33 488,00€
28/10/2009 30% phase 3	21 097,44€
Total	54 585,44€

- Animation du SAGE

Salaires 2009	37 069,22€
Frais déplacement	2 319,33€
Location de salle	1 591,00€
Affranchissement	1 154,33€
Total Animation	42 133,88€

TOTAL DES DEPENSES DU 01/01/2009 AU 31/12/2009 : 96 719,32€